

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 11/12/2017

Le 18 décembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Monique RONGEON (Remplace Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE (Représenté par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Yann GALLAY), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Richard PACCAUD (Remplacé par Monique RONGEON), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE.

OBJET : ENVIRONNEMENT - DESIGNATION DE QUATRE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (loi MAPTAM du 27 janvier 2014) anticipée au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée se substitue à la commune de Villeneuve, qui était membre précédemment du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Saint-Trivier-sur-Moignans (SIAH de Saint-Trivier-sur-Moignans).

Les statuts du SIAH de Saint-Trivier-sur-Moignans prévoient que chaque commune membre soit représentée par quatre délégués, deux titulaires et deux suppléants.

La Communauté de communes doit donc désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **DE PROCEDER** à la désignation de M. Alain MALLET et M. David POMMIER comme nouveaux délégués titulaires ;
- ✓ **DE PROCEDER** à la désignation de M. Gérald FAYOLLE et de M. Jean-Paul PERRAUD comme nouveaux délégués suppléants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171218-2017C137-EN

Affichage le :

26 DEC. 2017

A Trévoux, le 18/12/2017,

Le Président,
Bernard GRISON

